



## CTP central des Directions Départementales Interministérielles

### Communiqué de l'intersyndicale

Le CTP des DDI devait siéger le 28 juin 2011, sous la présidence du secrétaire général du gouvernement, avec à l'ordre du jour : restructuration, évaluation et mutualisation.

Les organisations syndicales réclament en vain, depuis la mise en place de ce CTP, la communication des différents rapports sur la mise en place de la Réate, y compris ceux de l'inspection générale portant sur un audit des DDI.

En l'absence d'éléments exhaustifs permettant une réflexion pertinente sur les missions, les moyens (effectifs, crédits de fonctionnement, immobilier, formation...) et l'organisation des services, elles ont décidé de ne pas siéger.

Elles se sont faites les porte-paroles des personnels qui subissent la RGPP avec à la clé l'abandon ou la dégradation des missions de service public, des conditions de travail de plus en plus difficiles, des mobilités forcées...

Elles ont obtenu l'ouverture de discussions cet été sur les missions et les emplois des DDI.

Elles entendent ainsi remettre au cœur des débats ces questions centrales.

Un nouveau CTP sera convoqué en septembre.

Dans cette perspective, les organisations syndicales appellent les personnels à se mobiliser, notamment lors de CTP locaux, pour défendre le service public de proximité sur l'ensemble du territoire.

Paris le 28 juin 2011